

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES  
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19  
Nombres de membres en exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation 30 août 2021  
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 septembre 2021  
L'an deux mil vingt et un le 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

**Présents :**

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie,  
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, , RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés : MAZELLE Philippe ROULLEAU Marc ZERBIB Délia

**Pouvoirs :**

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

**Objet de la délibération :**

**2021/26**

**ER 2018/2019 RUE DU PONT AUX HALLES  
DESSERTE TIVOLI- PARTICIPATION EN FAVEUR DE LA COMMUNE  
D'ANTOGNY LE TILLAC**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2020/40 adoptant le principe de la participation financière de la Commune des Ormes en faveur de la Commune d'Antogny-le-Tillac, pour la desserte en électricité du lieu-dit « Tivoli » induite par les travaux d'électrification rurale de la rue du pont aux halles aux Ormes. Le montant de la participation avait été calculé avec un montant estimatif des travaux établi par le SIEL. (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire)

L'ensemble des travaux étant maintenant réalisé, La facture établie par le SIEL indique un reste à charge pour la Commune d'Antogny-Le-Tillac de 21 116.59 €. En accord avec la Commune d'Antogny-le-Tillac, il y a lieu maintenant de recalculer la participation de la Commune des Ormes avec le coût réel.

Reste à charge pour Antogny	21 116.59 €
Dépose ligne HTA les Ormes	4 998.00 €
Total de l'opération .....	26 114.59 €

**Participation les Ormes :**

$26114.59/2 = 13 057.29 - 4998$  (déjà payé par les Ormes) = 8 059.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à payer la somme de 8 059.29 € sur émission d'un titre de recette de la Commune d'Antogny-Le-Tillac, visant à participer à la desserte électrique du village de Tivoli suite à la suppression de la ligne HTA induite par les travaux d'électrification rurale de la rue du pont aux halles.

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 10 septembre 2021  
Béatrice FONTAINE Maire,